



La mise en concurrence des concessions hydroélectriques prend l'eau !

Une mission parlementaire sur la gestion des conflits d'usage de l'eau vient de préconiser l'abandon de la mise en concurrence des concessions hydrauliques.

Engagée depuis quatre ans contre cette hérésie concurrentielle, l'Alliance CFE UNSA Énergies salue cette nouvelle parole en faveur d'un avenir des barrages hydroélectriques français guidé par l'intérêt général.



C'est désormais une mission parlementaire qui vient d'enfoncer le clou : la mise en concurrence doit être abandonnée !

Convaincue que **l'hydroélectricité est un bien commun et un secteur stratégique pour la production d'électricité renouvelable et la gestion durable des ressources en eau**, l'Alliance CFE UNSA Énergies n'a eu de cesse depuis quatre ans, date de la première mise en demeure initiée par la Commission européenne, d'inviter le Gouvernement à refuser le diktat concurrentiel sur les barrages hydroélectriques français.

Cette préconisation parlementaire fait également suite au discours du Premier Ministre qui refusait en juin 2019 le « **morcellement de ce patrimoine commun des Français** ». En effet, **l'impératif de sécurité d'alimentation électrique** doit être au cœur de des préoccupations du Gouvernement.

... remplacée par un système de régies ?

Par ailleurs, la mission parlementaire préconise la mise en place d'un système proche des régies pour exploiter les barrages hydroélectriques. Cette solution, déjà évoquée par d'autres rapports parlementaires, doit être étudiée avec la plus extrême des attentions dans la mesure où les groupes EDF et ENGIE qui ont investi depuis des années dans leurs barrages ne doivent pas être pénalisés dans leur mix de production électrique bas carbone.

L'avenir de la houille blanche française doit aussi s'inscrire dans un cadre social respectueux des engagements pris auprès des salariés.

La fin de la mise en concurrence ...

Dans son rapport publié le 4 juin dernier, la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau **préconise** « ..., à l'instar des annonces faites par la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire en décembre 2019 concernant des discussions en cours avec la Commission européenne, **l'abandon du système de mise en concurrence des barrages hydroélectriques** » et donc pour EDF, la CNR et la SHEM. « **Celui-ci pourrait être remplacé par un système proche de la régie, qui permettrait d'octroyer sans mise en concurrence des concessions à une structure publique dédiée ; cela serait justifié par le caractère de bien commun de ces réserves stratégiques et par la nécessité de leur bonne gestion, sans discontinuité sur le territoire.** »

L'Alliance CFE UNSA Énergies demande au Gouvernement de se saisir de ces préconisations parlementaires pour écrire l'avenir de l'hydroélectricité française avec l'encre de l'intérêt général !